

**DECLARATION CONJOINTE**  
**A L'OCCASION DE LA VISITE DE S.E. M. Béji Caïd Essebssi**  
**à Rome le 9 février 2017**

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Italienne, Angelino Alfano,

et

Le Ministre des Affaires Etrangères de la République Tunisienne, Khemaies Jhinaoui,

RAPPELANT les liens profonds et historiques entre les deux Pays et les relations privilégiées instaurées par le Traité d'Amitié, de Bon Voisinage et de Coopération du 10 février 2003;

SOULIGNANT l'importance de la Visite d'Etat du Président Béji Caïd Essebssi à Rome les 8 et 9 février 2017, la première du genre d'un Président tunisien démocratiquement élu, dans la consolidation des relations d'amitiés entre la Tunisie et l'Italie;

S'ACCORDANT sur la nécessité de la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration conjointe pour l'instauration du partenariat stratégique, signée le 16 mai 2012 à Tunis, et ce à travers la tenue du premier sommet au niveau des Chefs de Gouvernements des deux pays au cours du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2017;

ANIMES par la volonté d'approfondir davantage la coopération et la concertation entre les deux Pays dans les principaux fora de dialogue et de coopération régionaux et internationaux afin de favoriser la paix, la stabilité et le bien-être dans la région méditerranéenne;

CONSCIENTS de l'importance d'un développement socioéconomique équitable et partagé entre les deux pays dans la satisfaction des aspirations de développement, de prospérité et de bien-être des deux peuples;

CONSIDERANT le Plan de développement 2016-2020 de la Tunisie, basé sur un nouveau modèle, inclusif et durable, de développement économique et social, articulé autour des axes prioritaires suivants: bonne gouvernance, réforme de l'administration et lutte contre la corruption, transition d'une économie à faible coût à un hub économique, développement humain et inclusion sociale, concrétisation des ambitions des régions, l'économie verte. L'Italie ayant exprimé sa volonté d'y apporter sa contribution et son appui.

SE FELICITANT de la réussite de la conférence internationale sur l'investissement tenue à Tunis en novembre 2016 et exprimant la volonté commune des deux Parties d'œuvrer en vue de la concrétisation des conclusions de ladite conférence, notamment en ce qui concerne les engagements d'appui et de soutien pris à cet égard;

CONSIDERANT que les défis posés par la migration irrégulière exigent une responsabilité partagée et l'engagement des Pays d'origine, de transit et de destination, afin de gérer de

façon globale, équitable et efficace les aspects humanitaires, sécuritaires et de développement liés à ce phénomène;

CONSIDERANT l'intérêt commun à renforcer davantage la coopération en matière de sécurité, la lutte contre le trafic illicite de migrants et les crimes y afférents ainsi qu'en matière de rapatriements;

CONSIDERANT l'importance de la sécurité et de la stabilité en Méditerranée et la nécessité de lutter contre le trafic d'êtres humains, déplorant les nombreuses pertes de vies humaines en Mer Méditerranée, et de maintenir une forte coopération dans ces domaines.

COMPTE TENU de la valeur fondamentale que le Gouvernement de la République Italienne et le Gouvernement de la République Tunisienne attachent à la sauvegarde de la vie humaine et de la volonté de promouvoir et de garantir, dans le cadre de la coopération bilatérale, le respect des droits de l'homme, en conformité au droit international et, en ce qui concerne la République Italienne, aux obligations qui découlent de son appartenance à l'Union Européenne;

VUS les résultats satisfaisants de la mise en œuvre du Procès-Verbal concernant la collaboration en matière migratoire, signé à Tunis le 5 avril 2011;

RAPPELANT l'importance de la formation dans le renforcement des capacités opérationnelles des institutions chargées de la gestion des frontières, de la migration et de la lutte contre le trafic de migrants et des crimes y afférents;

FAISANT SUITE à la visite à Tunis, le 19 janvier 2017, du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Italienne, Angelino Alfano;

Ont convenu de ce qui suit

1) Le soutien du Gouvernement italien au Plan de développement 2016-2020 se traduira notamment par des actions en faveur :

- du développement régional, afin d'améliorer la situation économique et sociale des régions les moins favorisées, en incluant les collectivités locales des deux Pays. A cet effet, la partie italienne annonce sa disposition:

- à contribuer au financement d'un programme de développement socio-économique intégré dans le Sud tunisien (Borj Bourguiba) intégrant les volets économique, social et environnemental, à l'instar du projet Rjim Maatoog,

- à considérer la possibilité d'accorder à la Tunisie une nouvelle opération de «conversion de la dette» destinée à la création d'emploi pour les jeunes dans les zones en situation économique et sociale difficile.

- de la mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique Tunisie-Italie «ELMED» en appui à la politique énergétique de la Tunisie et de son intégration au marché euro-méditerranéen de l'électricité.

2) Renforcement de la mobilité des jeunes à des fins d'éducation et de formation, y compris par l'octroi de bourses d'étude (pour les niveaux 6 et 7 de la CITE 2011 UNESCO) de doctorat ou de recherche (niveau 8 de la CITE 2011 UNESCO), ainsi que de la consolidation des possibilités de rencontres et d'échanges entre les jeunes étudiants et

chercheurs des deux pays, y compris par la mise en place de mobilité pour les étudiants. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'initiative du Président Béji Caïd Essebsi portant sur «un Partenariat tuniso-italien pour la jeunesse» qui vise à favoriser une meilleure connaissance et compréhension entre les jeunes des deux pays et qui pourrait s'inspirer aux principes du programme Erasmus Plus de l'Union Européenne.

3) Consolidation de la coopération en matière de sécurité afin de faire face aux défis communs posés par la menace terroriste et la criminalité organisée.

4) Saisir l'occasion de la Présidence italienne du G7 afin de tirer pleinement profit du mécanisme de coordination locale établi dans ce contexte afin de soutenir le Gouvernement tunisien dans les domaines de la sécurité et des réformes économiques. A cet égard, la Présidence italienne souligne l'importance d'une contribution de la Tunisie dans la réflexion du G7.

5) Soutenir également au sein de l'Union Européenne les efforts tunisiens visant à consolider les acquis et la transition démocratiques, et à relever les défis sécuritaires, économiques et sociaux, afin de franchir un nouveau palier dans le cadre de la relation stratégique entre l'Union Européenne et la Tunisie.

6) Considérant l'intérêt que les deux Parties accordent à la dimension africaine dans les relations extérieures, elles se sont accordées à renforcer la coopération triangulaire associant des pays africains en vue de mettre à profit leur expérience conjointe en faveur de projets de développement et de formation professionnelle.

7) Approfondir davantage, en tant que pays voisins de la Libye, et au vu de l'impact positif que la stabilisation durable de ce Pays aura tant pour la Tunisie que pour l'Italie, la coopération et la concertation entre les deux parties afin de favoriser la pleine mise en œuvre de l'Accord Politique libyen.

8) Relancer la négociation pour un accord-cadre pour une gestion concertée du phénomène migratoire entre l'Italie et la Tunisie, afin notamment de: définir des procédures efficaces de coopération; renforcer les capacités de la Tunisie dans le domaine du contrôle des frontières, en particulier des frontières maritimes, ainsi que dans la lutte contre les réseaux de trafiquants d'êtres humains; accroître les occasions de formation professionnelle et de mobilité pour les travailleurs tunisiens; renforcer les interventions de la Coopération italienne au développement pour éradiquer les causes profondes de la migration irrégulière; établir de nouvelles formes de coopération entre les autorités compétentes des deux Pays dans la gestion de l'immigration et des aspects sociaux, économiques et juridiques liés aux flux migratoires.

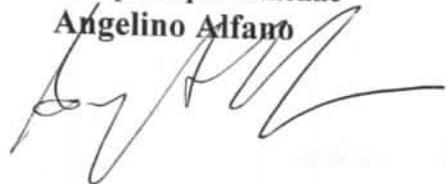
9) Renforcer la coopération en Mer Méditerranée en matière de sécurité et de lutte contre le trafic d'êtres humains et les crimes y afférents afin de faire face aux défis posés par la migration irrégulière.

Dans ce contexte, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République Italienne a confirmé la disponibilité à soutenir les projets concernant la rénovation et la maintenance des vedettes fournies par l'Italie à la Garde Nationale

tunisienne, l'achèvement du registre digital d'état civil AFIS, et la coopération en matière d'équipements et d'activités de formation pour le contrôle des frontières maritimes et à examiner tous appuis supplémentaires, en cas de besoin, à la Tunisie dans ces domaines.

Fait à Rome, le 9 février 2017 en deux exemplaires originaux en langue française.

**Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération Internationale  
de la République Italienne**  
**Angelino Alfano**



**Le Ministre des Affaires Etrangères  
de la République Tunisienne**  
**Khemais Jhinaoui**

